

## Circulaire budgétaire 2015: le cabinet de Laurence Rossignol va concerter les fédérations

Des dotations qui ne correspondent pas aux besoins théoriques des établissements, et délivrées qui plus est sans justification... Quatre fédérations d'Ehpad, inquiètes des méthodes des ARS dans certaines régions, ont obtenu que, pour la première fois, le ministère des affaires sociales et de la santé consulte le secteur avant la publication de la circulaire budgétaire 2015.

"Jamais aucune circulaire budgétaire n'a été soumise à la concertation avant publication. Alors qu'on le demande depuis des années!". A l'image d'Adeline Leberche, directrice du secteur social et médico-social à la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (Fehap), les professionnels peuvent se réjouir. Le cabinet de la secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et à l'autonomie, Laurence Rossignol, a indiqué par écrit à [l'Agence de presse médicale](#) (APM) début février qu'il allait concerter les fédérations pour la première fois autour de la circulaire budgétaire 2015.

Adeline Leberche a indiqué à l'APM que les cabinets de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, Marisol Touraine, et de sa secrétaire d'Etat, ont promis une telle concertation lors d'une réunion au ministère le 20 janvier.

Ce jour-là, quatre fédérations ont été reçues par les cabinets des deux ministres. La Fehap, la **Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa)**, la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa) et l'Association des directeurs pour personnes âgées (AD-PA) y ont fait part de leurs attentes au regard des conséquences d'un arrêt rendu par le Conseil d'Etat en octobre dernier.

Si elles ont réussi à faire [partiellement annuler les circulaires budgétaires médico-sociales pour 2012 et 2013](#) sur le tarif global, la norme de financement au GIR moyen pondéré soins (GMPS) fait l'objet d'un second round: les fédérations espéraient bien que la haute juridiction administrative trancherait aussi la question, alors même que le décret tarifaire censé définir les modalités de cette norme n'a jamais été publié!

Il n'en a rien été. Et le statu quo interroge la représentante de la Fehap: "Le Conseil d'Etat a simplement dit que la norme de financement était inapplicable, puisqu'il n'y avait pas de décret tarifaire. Du coup, si cela ne peut pas remettre en question les campagnes tarifaires passées, puisque les délais de recours sont déjà [écoulés], en revanche, pour 2015 et l'avenir, tant que le décret n'est pas publié, il y a une insécurité juridique qui plane sur la campagne budgétaire", a-t-elle assuré.

### Des "formes inquiétantes" de "dégradation des dotations"

Les quatre intéressées s'en sont donc remises à Marisol Touraine et à Laurence Rossignol: "Nous avons alerté les cabinets [des ministres] pour leur signaler que, dans le cadre de la campagne budgétaire 2015, on ne pouvait pas ignorer les conséquences de cet arrêt", a résumé le directeur de la **Fnaqpa, Didier Sapy**.

Le principal lièvre soulevé par les adhérents de ces fédérations fait courir nombre de directeurs: "Ce qu'on demande, ce n'est pas plus d'argent. On est tout à fait conscients qu'il y a une contrainte budgétaire [...] Mais la difficulté que nos adhérents nous remontent, c'est que dans une même région, [certains] vont avoir 98% de la dotation théorique, d'autres ne vont en avoir que 80%, sans explication, sans débat contradictoire, sans élément de motivation" a détaillé Adeline Leberche. Les fédérations s'élèvent ainsi contre "le fait que la loi donne droit à

un montant, et qu'on a sur le territoire français une inégalité de traitement entre les établissements, et du coup entre les résidents", a-t-elle insisté.

Ainsi, les agences régionales de santé (ARS) "valident d'un côté le besoin en soins des résidents [par le PMP] et l'état de dépendance [par le GMP]. Elles sont d'accord sur le fait que l'établissement a une charge en soins et une charge dépendance pour un certain niveau, qui, de par l'équation tarifaire [au GMPS], donne un montant en euros. Sauf que ce montant, elles le sous-financent, au motif qu'elles ne peuvent pas donner le 100% théorique, parce qu'elles n'en ont pas les moyens dans leur dotations régionales", a expliqué la représentante de la Fehap.

Adeline Leberche a même cité le cas d'une région dans laquelle les adhérents de cette fédération "ont reçu un courrier, tous, [de l'ARS] qui leur disait: 'Cette année, vous aurez le besoin en soins national, et si vous êtes au-dessus, c'est tant pis pour vous, je ne peux pas vous financer plus.'" Ainsi, ces Ehpad seraient tous financés à hauteur d'un PMP à 192, qui est le PMP moyen national relevé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Ces "formes de dégradation des dotations" sont "inquiétantes" car elles "mettent vraiment nos adhérents en difficulté. Cela se passe d'une année sur l'autre, ils n'ont pas de visibilité et ne peuvent pas anticiper", a-t-elle regretté.

### **Un versement assoupli de l'allocation de ressources?**

Des enveloppes allouées aux Ehpad sur des critères flous, par des agences régionales de santé fauchées... au détriment des résidents: "Ce sont avant tout les personnes âgées qui sont concernées", a souligné de son côté **Didier Sapy**, président de la **Fnaqpa**: "Cette notion de norme de financement, c'est un droit à prestations pour le résident, qui est fondé sur un besoin médico-technique reconnu par Aggir et Pathos. Il faut que l'Etat revienne à cette philosophie-là."

En guise d'argument, Adeline Leberche a cité "la jurisprudence de la Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale [CNTSS]", qui "est constante: une ARS -ou un département- ne peut pas simplement opposer le fait qu'elle n'a pas assez d'argent pour réduire les moyens d'un établissement. Il faut qu'elle apporte une preuve, qu'il y ait une analyse au cas par cas."

Lors du rendez-vous du 20 janvier au ministère, les quatre fédérations ont échangé avec les conseillers des ministres sur d'éventuelles modalités d'assouplissement pour le versement de l'allocation de ressources en 2015. Elles ont également demandé que l'Etat chiffre le coût du passage à une dotation à 100% pour tous les Ehpad "pour qu'on ait un peu de visibilité et qu'on se rende compte du chemin qui reste à parcourir", a précisé la représentante de la Fehap.

Dans le message écrit transmis à l'APM début février, le ministère précise de son côté que "cette concertation s'articule naturellement avec [le groupe de travail sur les Ehpad](#) dont l'objet est précisément de réformer la tarification dans le sens de la simplification et de la contractualisation" et que "cette première rencontre était centrée sur les grandes orientations".

Il annonce "une seconde réunion" prochainement, "pour évoquer plus en détail les éléments de la circulaire, lorsque sa préparation sera plus avancée".

Valérie Lespez